

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2020 À 18 h 30 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS

L'an deux mille vingt, le trois mars à dix-huit heures et trente-six minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 16.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. COTHENET, Mme TILLY, Mme DUCHASSAING-HECKEL, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, M. SALIN, Mme FORATO, Mme DEBRIL, Mme LEVI-TOPAL.

Absents ayant donné procuration :

Mme KALAYJIAN, ayant donné procuration à M. COTHENET
Mme LE GARS, ayant donné procuration à Mme COUTEAUX

Excusés :

M. BOUNIOL
Mme PROUTEAU

Arrivés en cours de séance :

Mme VICTOR, 18 h 39, lors de l'examen du budget principal pour 2020 – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019
M. TARDIEU, 18 h 46, lors de l'examen du budget primitif du CCAS de l'exercice 2020

Constatant que le quorum est atteint, **M. LE PRÉSIDENT** déclare la séance ouverte.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 23 janvier 2020, **M. LE PRÉSIDENT** demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Aucune observation n'étant formulée, **M. LE PRÉSIDENT** soumet la délibération au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

**AFFAIRES INSCRITES A
L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
(article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)**

- 1/ Budget principal pour 2020 – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019
- 2/ Budget primitif du CCAS de l'exercice 2020
- 3/ Points d'information divers

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

**1/ BUDGET PRINCIPAL POUR 2020 – REPRISSE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE
2019**

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise la Commune, avant l'approbation de son compte administratif de l'année N-1 mais, entre la clôture de la journée complémentaire (31 janvier) et la date limite de vote de son budget (15 avril), à reporter de manière anticipée au budget de l'année N les résultats de l'exercice N-1.

La reprise anticipée s'effectue en une fois et en totalité. Elle concerne le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le résultat de fonctionnement repris par anticipation doit obligatoirement être affecté de la manière suivante :

- À la section d'investissement pour couvrir en priorité les besoins de financement de cette section, notamment si celle-ci reporte un résultat antérieur négatif ;
- Le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement, par le jeu du virement à l'investissement et/ou du compte 1068.

Le budget soumis à l'assemblée pour l'exercice lors de la même séance doit intégrer la prévision d'affectation.

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Dans l'hypothèse où une différence avec la présente délibération apparaîtrait, il sera procédé à une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du compte administratif.

À l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2019 (voir états annexés), les résultats probables sont les suivants :

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Résultat comptable de fonctionnement 2019 : | 7 762,48 € |
| Résultat comptable d'investissement 2019 : | 10 797,16 € |
| Dépenses d'investissement 2019 reportées : | 0 € |
| Recettes d'investissement 2019 reportées : | 0 € |
| Soit un besoin de financement de la section d'investissement de : | 0 € |

À défaut de besoin de financement, le report se matérialise budgétairement par :

- Le report du résultat de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 ;
- Le report du solde d'exécution d'investissement en recette de la section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Aucune observation n'étant formulée, **M. LE PRESIDENT** soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2020_0002) :

- **REPREND** les résultats 2019 dans le budget principal pour 2020 de la manière suivante :
 - 7 762,48 € reportés au compte 002, en recettes de fonctionnement ;
 - 10 797,16 € reportés au compte 001, en recettes d'investissement.

| |
|------------------------------------------------------|
| 2/ BUDGET PRIMITIF DU CCAS DE L'EXERCICE 2020 |
|------------------------------------------------------|

M. LE PRESIDENT présente l'objet de la délibération.

Les orientations budgétaires, soumises à l'examen du Conseil d'administration le 23 janvier 2020, prévoyaient une volumétrie budgétaire de l'ordre de 406 952 € en fonctionnement et de 16 388 € en investissement. Le budget primitif 2020, qui intègre les résultats de 2019, est conforme aux orientations.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 406 952 €.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – charges à caractère général : les crédits inscrits sur ce chapitre, qui comprend notamment les achats de fournitures, les prestations de services et la location des studios, s'élèvent à 45 111,48 € contre 49 564 € en 2019. La baisse des charges s'explique par le fait que le CCAS ne loue plus les locaux de la ressourcerie, puisqu'ils ont été acquis.

Chapitre 012 – charges de personnel : les crédits inscrits s'élèvent à 217 500 € et augmentent en raison de la rémunération d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap pour soutenir les familles qui se retrouvent en difficulté sur les temps périscolaires.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courantes : les crédits sur ce chapitre s'élèvent à 140 850 € et sont en diminution de 15 000 € par rapport au budgété 2019. Ils concernent :

- Les aides allouées par le Fonds d'aides chavillois à des personnes en difficulté : 45 800 € ;
- Les aides pour la pratique culturelle et sportive dans le cadre du dispositif « coupons activité » : 38 000 € ;
- Le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association « Espaces » qui gère la ressourcerie, contre 65 000 € en 2019, ce qui explique la diminution du chapitre ;
- La contribution du Fonds de solidarité logement : 4 050 € ;
- Les admissions en non-valeur : 3 000 €.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : les crédits s'élèvent à 200 € et consistent en une provision pour titres annulés.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transferts entre sections : les crédits s'élèvent à 3 291 € et correspondent à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : les crédits s'élèvent à 377 100 € et comprennent principalement la subvention d'équilibre versée par le budget communal.

Chapitre 75 – produits des services et du domaine : les crédits s'élèvent à 22 090 € et correspondent principalement aux loyers et charges des studios.

Chapitre 002 – solde d'exécution positif antérieur reporté : les crédits s'élèvent à 7 762,48 €. Il s'agit de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 388,16 €.

2.1. Les dépenses d'investissement

Chapitre 165 – dépôts et cautionnements : un crédit de 1 000 € est prévu pour des remboursements de cautions des studios.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : les crédits s'élèvent à 14 388,16 € et comprennent des achats de matériel et de mobilier pour les studios.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières : un crédit de 1 000 € est prévu pour permettre les écritures relatives au versement des prêts personnels alloués par le Fonds d'aides chavillois. Cette écriture est compensée en recette pour un même montant.

2.2. Les recettes d'investissement

Chapitre 10 – dotations, fonds et réserves : les crédits s'élèvent à 300 € et correspondent au FCTVA alloué pour les acquisitions de biens immobiliers antérieures.

Chapitre 165 – emprunts et dettes assimilées : la somme de 1 000 € a été inscrite en prévision d'encaissements de caution des studios.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières : les crédits de 1 000 € correspondent au remboursement des prêts personnels alloués par le Fonds d'aides chavillois.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : les crédits s'élèvent à 3 291 € et correspondent à la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis antérieurement.

Chapitre 001 – excédent d'investissement reporté : les crédits s'élèvent à 10 797,16 € et correspondent au résultat de la gestion 2019.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder au vote du budget primitif 2020 du CCAS.

M. le Président remercie les services du CCAS et les services des finances de la Ville.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet la délibération au vote.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 à 18 – délibération n° DEL03_2020_0003) :

- **ADOpte**, conformément à la feuille de votes ci-jointe, par chapitre, le budget primitif 2020 du CCAS tel qu'il est prévu dans le document budgétaire annexé à la présente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (PAGE 7)

Dépenses

| Chapitres | | Montants | Pour | Contre | Abstention | Vote n° |
|-----------|------------------------------------------------|--------------|------|--------|------------|---------|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 45 111,48 € | 14 | - | - | 3 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 217 500,00 € | 14 | - | - | 4 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 140 850,00 € | 14 | - | - | 5 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 200,00 € | 14 | - | - | 6 |
| 042 | OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 3 291,00 € | 14 | - | - | 7 |

Recettes

| Chapitres | | Montants | Pour | Contre | Abstention | Vote n° |
|-----------|------------------------------------------|--------------|------|--------|------------|---------|
| 002 | EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT | 7 762,48 € | 14 | - | - | 8 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 377 100,00 € | 14 | - | - | 9 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 22 090,00 € | 14 | - | - | 10 |

SECTION D'INVESTISSEMENT (PAGE 9)

Dépenses

| Chapitres | | Montants | Pour | Contre | Abstention | Vote n° |
|-----------|------------------------------------|-------------|------|--------|------------|---------|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 14 388,16 € | 14 | - | - | 11 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES | 1 000,00 € | 14 | - | - | 12 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 1 000,00 € | 14 | - | - | 13 |

Recettes

| Chapitres | | Montants | Pour | Contre | Abstention | Vote n° |
|-----------|------------------------------------------------|-------------|------|--------|------------|---------|
| 001 | EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT | 10 797,16 € | 14 | - | - | 14 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES | 300,00 € | 14 | - | - | 15 |
| 165 | DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS | 1 000,00 € | 14 | - | - | 16 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 1 000,00 € | 14 | - | - | 17 |
| 040 | OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 3 291,00 € | 14 | - | - | 18 |

2/ POINTS D'INFORMATION DIVERS

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

(article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2020_0001 du 11 février 2020

Avenant n° 2 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville, passé avec un particulier

Un avenant n° 2 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 405) consenti au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue est conclu pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} mars 2020 pour se terminer le 31 mai 2020.

Indemnité mensuelle d'occupation : **356,25 €**

2/ Décision n° DP03_2020_0002 du 11 février 2020

Avenant n° 6 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville, passé avec un particulier

Un avenant n° 6 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 703) consenti au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue est conclu pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} mars 2020 pour se terminer le 31 mai 2020.

Indemnité mensuelle d'occupation : **348,41 €**

MME FORATO s'interroge sur le taux de rotation dans les logements d'urgence. Combien de temps les gens restent-ils dans ces studios ?

M. LE PRESIDENT avoue que c'est une question qu'il s'est lui-même posée récemment en signant ces avenants.

M. CUNY rappelle que cela avait été indiqué dans le diagnostic social. De mémoire, il s'agit de 15 mois.

MME VICTOR ajoute qu'à la base, les conventions durent 3 mois avec un accompagnement social. Elles peuvent être renouvelées deux fois, soit un total de 9 mois.

Dans la réalité, ces personnes restent un peu plus longtemps. En effet, la finalité de cet hébergement d'urgence est un accès à un logement autonome.

MME FORATO souhaite savoir s'il est possible pour ces personnes d'avoir un chien.

M. CUNY confirme que l'un des locataires a effectivement un chien. Il n'y a pas de refus par rapport à cela.

M. LE PRESIDENT remarque que, même si cela peut être compliqué à gérer, il est difficile de demander à des personnes en difficulté d'abandonner leur chien. Ce n'est pas concevable mais il faut être très prudent dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT présente les points d'information suivants :

- La semaine de sensibilisation au handicap

M. COTHENET annonce que la « semaine du handicap » aura lieu du 20 au 25 avril 2020, au lieu de la troisième semaine du mois de mars habituellement, en raison des élections municipales et des vacances scolaires.

M. LE PRESIDENT fait observer que la brocante a également dû être avancée au 29 mars, à cause des vacances scolaires qui commencent le 4 avril 2020.

M. COTHENET signale que toutes les informations se trouvent dans le *Chaville Magazine*.

L'objectif est de sensibiliser les Chavillois. Cette année, un effort a été porté vis-à-vis du public adulte, avec des manifestations complémentaires :

- Projection du film « The Upside », remake du film « Intouchables » à l'Atrium (entrée libre et gratuite) ;
- Le jeudi 23 avril, sur la place du marché, une initiation au « basket fauteuil », ainsi qu'un petit parcours d'obstacles pour sensibiliser les Chavillois au handicap sensoriel, un petit concert et un *food-truck* pour apporter un aspect festif ;
- Portes ouvertes au centre équestre de Chaville, au volley-ball et à l'escrime ;
- Le samedi matin, sur la place du marché, une nouvelle opération de parcours en fauteuil et de circuit de dégustation de produits à l'aveugle ;
- Proposition, aux habitants qui le souhaitent, de faire leurs courses sans utiliser la parole ni la vue ;
- Le samedi après-midi, un *escape game* sur le thème du handicap à la bibliothèque.

MME DEBRIL complète que la « semaine du handicap » démarrera donc le samedi 25 à l'Atrium.

M. LE PRESIDENT rappelle que l'APEI s'appelle désormais « Les Papillons blancs de la colline ».

MME DEBRIL précise que c'est un rassemblement des « Papillons blancs de Saint-Cloud », d'APPEDIA (structure pour autistes) et de l'APEI de Chaville.

M. COTHENET recommande aux administrateurs de passer à ce bal des « Papillons blancs », qui est un grand moment très festif et joyeux, un beau moment de convivialité.

MME DEBRIL ajoute que l'un des résidents est DJ.

M. LIVIEN souhaite faire deux remarques.

Premièrement, il explique que le nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale du relais chavillois est très faible. 2 ans plus tôt, il avoisinait les 50 familles. Il est désormais redescendu à 32. Il y a des familles qui ne viennent pas alors qu'un dossier social est établi. La relation est très bonne avec le CCAS mais elle est plus difficile avec l'Espace Départemental d'Action Sociale (EDAS). C'est une grande inquiétude que partage le « Secours populaire », qui comptait plus de 20 familles bénéficiaires et qui est descendu à 9. C'est une situation dramatique.

M. LE PRESIDENT indique qu'avant la fin de l'année 2020, il devrait y avoir une mutualisation des services du CCAS et des services sociaux du Département. Une assistante sociale du Département tiendra ainsi une permanence à Chaville. Cette expérience a déjà eu lieu dans les communes de Bois-Colombes et Fontenay-aux-Roses, et elle fonctionne bien. C'est une tendance qui va se généraliser. Chaville sera la troisième commune à expérimenter ce regroupement. Cet éloignement se traduit en effet non seulement au niveau de l'épicerie sociale mais aussi dans beaucoup d'autres domaines.

Ce regroupement ne consistera pas uniquement à l'identification des personnes et au suivi par les assistantes sociales. Il y aura également la MDPH qui, par ce biais, sera installée directement à Chaville.

M. LE PRESIDENT indique que cela devrait donc permettre de résoudre le problème soulevé par **M. LIVIEN**. Il est en effet étonnant d'avoir moins de bénéficiaires, d'autant plus qu'il y a incontestablement des défaillances du côté des services sociaux du Département 92. Ces défaillances se réduiront lorsque la proximité grandira. La nouvelle directrice du Pôle des solidarités du Département est d'ailleurs très dynamique, active et volontaire, et elle a parfaitement conscience de cette situation qui perdure depuis plusieurs années. La seule solution pour résoudre ces problèmes, c'est que les services sociaux du Département ne soient pas uniquement des services administratifs, avec une assistance sociale lointaine.

Par rapport aux expériences menées à Bois-Colombes et à Fontenay-aux-Roses, **MME TILLY** ajoute qu'une organisation se met en place avec du personnel formé. Tout est repris à zéro. Les assistantes sociales, même si elles sont nouvelles, auront donc une formation appropriée pour recevoir du public. Elles auront notamment de nouveaux outils numériques, des ordinateurs leur permettant d'accéder aux données et de travailler avec les professionnels. Elles pourront ainsi résoudre plus efficacement les problématiques rencontrées.

Les assistantes sociales du Département se mettront évidemment en lien avec celles du CCAS de Chaville afin de trouver des solutions et de répondre à cette défaillance, qui explique sans doute pourquoi certaines familles ne reviennent pas. Le service devrait donc s'améliorer.

Deuxièmement, **M. LIVIEN** témoigne d'une certaine inquiétude concernant la convention avec CASINO. Depuis 4 ou 5 ans, cette société livrait une « ramasse » (produits périssables à 2 ou 3 jours) le jeudi, qui était mise à disposition des bénéficiaires de l'épicerie sociale le vendredi. Le « Secours populaire » était quant à lui livré le mardi pour le mercredi. Cette convention avec CASINO a été rompue. Les raisons évoquées étaient l'absence de véhicule frigorifique. Cependant, depuis 5 ans, la société faisait livrer cette « ramasse » au relais chavillois le jeudi en début d'après-midi.

M. LIVIEN a eu une information : une association nommée « Liberté solidaire », à Bagneux, a eu un accord avec CASINO pour récupérer la « ramasse » tous les jours. Elle a également fait une collecte alimentaire. Il espère que cette association ne viendra pas à Chaville pour assurer une mission qui contredirait celle de l'épicerie sociale. Il va donc lui téléphoner pour en savoir plus.

M. LE PRESIDENT demande si cette association intervient sur un périmètre géographique plus important que la ville de Bagneux.

M. LIVIEN ne peut répondre à cette question, faute d'avoir trouvé un bilan d'activité ou un rapport financier. C'est une association de loi 1901 mais il ne sait pas si elle a une habilitation nationale, comme la « Conférence Saint-Vincent-de-Paul » de Chaville. Cela l'inquiète un peu.

Le directeur du CASINO change sans arrêt. Il semblerait que celui qu'a rencontré **M. LIVIEN**, travaillait précédemment à Bagneux. Il a donc peut-être gardé des liens avec cette association. L'inquiétude vient du fait que cette « ramasse » permet de diversifier les produits proposés à l'épicerie sociale. De plus, les explications fournies ne sont pas très claires. Avec les anciens directeurs, cela se passait très bien.

M. LIVIEN aimerait essayer d'interpeller la Direction au-dessus du directeur du CASINO de Chaville, mais il n'a aucun contact. Peut-être que le CCAS pourra le faire de son côté.

M. TARDIEU demande si un véhicule frigorifique pourrait aider l'épicerie sociale pour la « ramasse ». Aurait-elle les moyens de s'en servir ?

M. LIVIEN signale qu'à un moment, le « Rotary Club » avait proposé d'acheter un tel véhicule. Il en a discuté avec les membres de la « Conférence » et avec le « Secours catholique », qui ont estimé que ce n'était pas nécessaire. Il faut en effet pouvoir le stationner et supporter les frais qu'il engendre.

Actuellement, le véhicule utilisé provient du « Secours catholique » de Sèvres. Il n'est pas réfrigéré mais utilisé avec des conteneurs. Cependant, l'épicerie sociale de Chaville ne peut pas disposer de ce véhicule toutes les semaines, en raison de la priorité donnée à Sèvres, à Boulogne et à Rueil-Malmaison. Il n'est disponible qu'une fois tous les 15 jours, pour aller à Arcueil.

Pour la « ramasse » de CASINO, il faudrait presque prendre un véhicule personnel...

M. TARDIEU explique que l'entreprise où il travaille, change régulièrement ses véhicules tous les 3 ans, y compris frigorifiques, en s'en débarrassant ; d'où sa question. Ce ne sont pas des véhicules exceptionnels mais ils ont une validation médicale. Il n'y aurait donc pas de problème pour transporter de la nourriture.

M. LIVIEN avoue son inquiétude quant à l'acquisition d'un tel véhicule, d'autant plus que l'épicerie sociale de Chaville n'est ouverte qu'une journée par semaine, le vendredi. La question d'un autre jour d'ouverture a souvent été posée, mais cela s'avère impossible faute de bénévoles en nombre suffisant.

MME FORATO suggère de se servir également de ce véhicule pour Arcueil, si c'était possible.

M. SALIN explique que par rapport au local des meubles du « Secours catholique », le problème est d'avoir une camionnette (pas forcément réfrigérée) pour ramasser les gros articles. Serait-il possible d'avoir, de temps en temps, un chauffeur de la mairie avec une camionnette ?

M. LE PRESIDENT déclare que cela ne peut se concevoir que de façon vraiment très exceptionnelle. C'est déjà arrivé, même pour le déménagement d'une personne privée, une personne très âgée, mais cela reste très exceptionnel parce que le matériel et les agents sont particulièrement occupés. Il ne faut donc pas trop compter sur cette solution, sauf pour des cas très spécifiques.

- Quelques chiffres sur l'activité de la ressourcerie

M. LE PRESIDENT rappelle que l'équipe de la ressourcerie a exposé son bilan quelques jours plus tôt.

MME VICTOR confirme qu'une réunion de bilan a eu lieu au début de l'année 2020 avec « Espaces », sur les premiers mois d'activité de la ressourcerie.

Le bilan est globalement très positif et a même dépassé les objectifs fixés :

- 6 « éco-ressourcers » salariés en insertion en 2019, et 8 au 13 février 2020 ;
- 1 sortie dynamique (CDD de plus de 6 mois *a minima*) ;
- 4 070 passages de personnes actrices du réemploi depuis l'ouverture en août 2019, dont 1 780 donateurs et 2 290 clients ;
- 484 abonnés sur le site Internet et la « page Facebook », avec de nombreux partages. L'équipe d'« Espaces » les actualise régulièrement. Elle vient par exemple de mettre une information sur le fait que, le samedi suivant, il y aura de nouveau une vente spéciale de vêtements de marque, de sacs, etc.,
- En 4 mois d'activité, 19 915 € de chiffre d'affaires, contre une prévision de 12 000 €.

Au niveau du profil des « éco-ressourcers », il y a eu en moyenne sept personnes salariées en contrat à durée déterminée d'insertion, dont trois femmes et quatre hommes. La moyenne d'âge est de 38 ans, avec des âges de 26 ans à 54 ans.

Il avait été demandé qu'une priorité soit donnée aux Chavillois : cela a bien été le cas.

Deux de ces salariés ont été orientés par une association locale, le « Secours populaire ». Deux autres ont été orientés par l'espace insertion de Seine Ouest Entreprises et Emploi de Colombes. Un a été orienté par Pôle Emploi. Un a été orienté par un Cap Emploi, avec une reconnaissance de qualité de

travailleur handicapé. Enfin, la dernière personne a été orientée par le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Au niveau de leurs revenus à l'entrée, deux salariés percevaient l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi). Quatre étaient allocataires du RSA. Un bénéficiait de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Concernant leur niveau d'études, trois salariés avaient un brevet professionnel, voire un bac (niveau IV) et quatre, un niveau CAP/BEP.

Trois étaient domiciliés à Chaville. Un venait de Vanves, un de Suresnes, un de Meudon et le dernier de Colombes.

Parmi les six salariés de départ, il y avait trois Chavillois. Au 13 février 2020, sur les huit salariés, quatre étaient Chavillois. Les autres venaient de Vanves, Boulogne, Suresnes et Montrouge. C'est donc une population ancrée localement.

Au 31 décembre 2019, deux salariés ont terminé leur parcours d'insertion, avec la sortie dynamique précédemment évoquée. Il s'agit de quelqu'un parti vers un poste d'employé libre-service à LEADER PRICE, en CDD renouvelable de 6 mois.

Une sortie n'a pas été comptabilisée parce que le salarié a demandé la rupture de son contrat de travail en fin de période d'essai, le contexte de travail ne lui convenant pas.

Dans le courant du mois de mars, les salariés auront une formation HACCP pour l'hygiène alimentaire et la sécurité.

L'association « Espaces » s'est dotée d'un chargé d'insertion professionnelle, présent à la réunion du 13 février 2020. Il a été invité à se rapprocher de Sophie PEREZ et de l'équipe du CCAS pour pouvoir faire un tuilage en cas de besoin un peu plus large.

Il intervient tous les mardis après-midi sous la forme d'un entretien individuel de 1 heure environ. Cela peut avoir lieu deux fois par mois. Par exemple, pour trois salariés, il a travaillé sur l'exploration de leur parcours et la définition de leur projet. En effet, sur les huit, certains sont un peu « perdus » en termes de projection. Pour quatre autres, il a vraiment travaillé sur la recherche d'emploi et les contacts directs avec les entreprises. Pour deux, il a identifié un besoin de remise à niveau en français, afin qu'ils ne soient pas bloqués pour la recherche d'un emploi, voire pour l'accès à d'éventuelles formations.

Une salariée envisage une PMSP (Période de Mise en Situation Professionnelle dans le milieu professionnel). Il s'agit d'un « stage de découverte » géré par Pôle Emploi. Elle souhaite la faire dans une épicerie bio, dans le cadre de son propre projet de création d'une association autour du bien-être.

Une autre personne, celle qui a la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé, va effectuer une PMSP en ESAT en vue d'une embauche. L'équipe de la « P'tite boutique » a en effet vu que cette personne était un peu en difficulté par rapport au rythme imposé, même dans le cadre d'une association intermédiaire d'insertion. Cette sortie sera vraisemblablement positive aussi.

Par rapport à des problématiques sociales, deux de ces personnes souffrent d'addictions et sont aussi en souffrance psychique. Le maillage avec le CCAS et les propositions qui peuvent être faites au niveau du territoire, sont donc importants. Le lien devra donc perdurer, en termes de collaboration, au-delà de la vie de la « P'tite boutique », voire de son extension puisqu'un tel projet est envisagé. Un accompagnement pluridisciplinaire avec les professionnels du CCAS est en effet nécessaire pour certaines personnes.

Il y a aussi des situations de surendettement, ainsi que des situations peu claires au niveau des droits administratifs et sociaux. Certaines personnes ne sont en effet pas très au fait, en termes d'autonomie.

Une personne bénéficie d'un accompagnement du SPIP en raison de soucis judiciaires. Elle s'inscrit tout à fait dans cette phase de réinsertion.

Un point problématique a été évoqué au moment de la réunion. Ce sujet pourra faire l'objet d'une suite des aides proposées au sein du CCAS. Cinq de ces personnes ont des difficultés de mobilité parce qu'elles n'ont pas le permis de conduire.

Jusqu'à présent, il y avait le dispositif « Pilote ton avenir », qui était proposé avant tout à des jeunes, mais il n'arrive pas vraiment à décoller. Il existe en effet d'autres dispositifs proposés pour les jeunes de moins de 25 ans. Cette approche pourrait peut-être être étendue à des personnes en difficulté.

À Chaville, il existe aussi le « Club Identicar », dont il faudrait se rapprocher. Cette société fait du « mécénat associatif » : elle propose à des salariés de s'investir dans des actions bénévoles, dans le cadre d'un accompagnement interne et de la vision de sa responsabilité sociale et environnementale.

Mme Victor témoigne que le centre de formation où elle travaille, a été en contact avec cette société qui accompagne les personnes en situation de handicap. Elle propose des aides pour le passage du

permis de conduire. Des personnes qui rencontrent des difficultés au niveau du Code pourraient éventuellement bénéficier de cet accompagnement.

MME VICTOR souligne la belle dynamique de l'association « Espaces », qui a engendré la « P'tite boutique ». Son réseau de bénévoles est assez développé. Actuellement, il y a 15 bénévoles actifs, et elle reçoit régulièrement de nouvelles demandes. Elle dispose, entre autres, de quelqu'un qui s'occupe du petit bricolage. Ce bénévolat a été quantifié à 840 heures en 4 mois d'activité, ce qui est important. Au niveau du profil des bénévoles, cinq personnes sont venues exclusivement pour l'aménagement du lieu avant l'ouverture en août 2019. Huit à dix bénévoles sont récurrents et donnent en moyenne au moins 3 heures par semaine. Ils aident à tout : aux dons, à l'accueil, à la gestion des boutiques, au tri, etc.

Le tonnage des produits récupérés s'élève à 16,5 t, contre 15 t prévues initialement :

- 8,1 t renvoyées aux filières de recyclage (« Le Relais », « AMELIOR ») ;
- 7,4 t vendues ou en stock ;
- 1 t non récupérable, jetée en poubelle ou en déchetterie.

La composition est la suivante :

- 44 % de textiles ;
- 22 % de livres ;
- 11 % de bibelots ;
- 9 % de vaisselle ;
- 8 % de jeux ;
- 3 % de petit électroménager ;
- 3 % d'autres objets.

Les ventes spéciales « dopent » très nettement les journées de vente.

Le panier moyen estimé s'élevait à 5 € en septembre et octobre 2019, contre un réalisé de 6,71 € en septembre et de 7,47 € en octobre. Une petite baisse a été enregistrée au mois de novembre, à 5,95 €. En décembre, le panier moyen s'élevait à 6,65 M€. La moyenne reste au-dessus des prévisions.

En novembre, pour la vente spéciale, l'estimation du nombre de clients était de 572 ; 1 108 sont venus. À chaque fois, le nombre de clients a été supérieur aux prévisions. Par exemple, il y en a eu 928 en décembre, pour une prévision de 450.

Lorsque les dons sont déposés, l'origine géographique des donateurs est demandée. Ils viennent plutôt de Chaville, de Sèvres, de Meudon, et un peu de Boulogne et de Ville-d'Avray.

Le code postal des acheteurs sera également demandé en 2020, même s'ils viennent sans doute majoritairement de Chaville.

Au-delà de la revente et du côté écologique, il est à noter que cette ressourcerie remplit une mission de nouvelle création de liens au niveau des Créneaux.

Il a été suggéré, par rapport à la partie centrale très bétonnée, avec les escaliers, de se rapprocher de la copropriété pour végétaliser un peu les murs, avec un éventuel contrat de partenariat dans la mesure où « Espaces » est une entreprise d'insertion. La copropriété pourrait d'ailleurs bénéficier d'aides.

MME VICTOR conclut en abordant le sujet de la pension de famille : ce projet est *a priori* bien reparti, dans une autre dimension de l'accompagnement social.

M. LE PRESIDENT ajoute que rien n'exclut une extension de la ressourcerie dans l'avenue Roger Salengro. Une extension aux Créneaux est déjà programmée, notamment en raison des problèmes de stockage. Une estimation a été demandée aux Domaines pour acquérir un local supplémentaire à proximité immédiate.

M. LE PRESIDENT remercie MME VICTOR pour son bel exposé. La ressourcerie atteint progressivement les objectifs qui avaient été définis.

Il signale que la présidence d'« Espaces » va changer. Les relations avec cette association sont très satisfaisantes.

MME VICTOR souhaite faire un bilan des 6 années passées à la vice-présidence du CCAS. Cette aventure municipale va s'arrêter pour elle, mais cela a été une expérience très intéressante, d'autant plus qu'elle était passionnée de politique depuis ses années étudiantes. Pendant 6 ans, elle a pu

approcher la vie d'une municipalité et observer ce qui peut s'y faire. Elle remercie donc le Président de lui avoir permis de vivre cette aventure.

Au terme de cette période, elle déclare avoir beaucoup apprécié le travail en bonne intelligence avec les administrateurs du CCAS, avec qui des échanges intéressants ont pu avoir lieu sur bien des sujets. Elle se souvient notamment du vote à l'unanimité pour le projet de la ressourcerie, projet qu'elle est ravie d'avoir réussi à mener à terme et qui commence à prendre toute sa place dans la commune. Il évoluera sans doute avec une dimension un peu différente. Ce bon état d'esprit a aussi permis à la diversité des opinions de s'exprimer, sans « discours politiques ». Grâce à cela, MME VICTOR a toujours eu plaisir à venir au sein du Conseil d'administration, ainsi que dans les commissions du FAC.

Dans ce cadre, elle a eu l'impression de contribuer modestement au fait de redonner une place à l'action sociale, ce qui n'est pas toujours simple. Les publics accueillis au sein d'un CCAS ne sont en effet pas les plus simples à gérer, avec des problématiques complexes.

MME VICTOR affirme avoir aussi eu beaucoup de plaisir à être l'élue avec qui a travaillé l'équipe du CCAS. Elle remercie particulièrement M. CUNY : depuis qu'il est à la direction du CCAS, elle a l'impression que les choses ont vraiment pu avancer en bonne intelligence et dans un état d'esprit qui n'était pas forcément celui qu'elle avait connu à son arrivée. Elle a en effet vécu deux directions précédentes, ce qui n'a pas forcément stabilisé l'équipe, laquelle n'était pas non plus simple au départ mais a heureusement changé un peu, à l'avantage de l'action sociale dans la ville. Il y a désormais les bonnes personnes aux bons postes, avec de belles possibilités d'évolution en interne pour les salariés dynamiques. MME VICTOR espère que cet état d'esprit perdurera et que l'équipe du CCAS pourra s'épanouir à travers les tâches qui lui seront confiées.

D'autre part, les locaux situés dans la mairie sont plus adaptés et agréables que les anciens situés dans les Créneaux. Ces locaux, avec du mobilier neuf et un meilleur espace, contribuent sans doute à donner davantage envie aux Chavillois de s'adresser au CCAS.

La dimension de l'action sociale passe aussi par toutes les actions qui ont pu être faites en dehors du champ du Conseil d'administration et des services. Il y a ainsi eu des accompagnements qui ont été faits par MMES VICTOR et KALAYJIAN. Cette dernière, très active et investie, a notamment fait beaucoup sur le plan humanitaire et sur le plan de l'accueil lorsque la consigne a été donnée d'accueillir des familles de réfugiés, ce dont MME VICTOR la remercie, bien qu'elle n'ait pas pu être là ce soir. Elle en profite pour citer la braderie solidaire et demande à continuer d'y inviter la « Croix bleue d'Arménie ».

En conclusion, MME VICTOR souhaite une bonne continuation à l'équipe et aux administrateurs, en les assurant qu'elle sera toujours ravie de les croiser dans les rues chavilloises.

MME COUTEAUX fait observer qu'elle aussi est arrivée 6 ans auparavant ; elle a donc commencé en même temps que MME VICTOR.

Elle remercie tout le service du CCAS et les autres administrateurs, avec qui elle a pu faire un travail collectif de qualité, tant au CCAS qu'au FAC.

Elle remercie particulièrement MME VICTOR, qui a su faire preuve de beaucoup d'écoute, de disponibilité et d'engagement. MME COUTEAUX est persuadée qu'elle la retrouvera dans des projets solidaires à Chaville, comme ce beau projet de la ressourcerie qui fonctionne très bien.

Elle remercie enfin le Président de lui avoir proposé, au début du mandat, ce poste au CCAS, qui lui a permis de travailler avec des personnes qu'elle apprécie beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT est ravi que le *turn-over* qu'elle avait envisagé à l'origine, n'ait pas eu lieu, et qu'elle soit restée pendant 6 ans au Conseil d'administration du CCAS.

Il remercie à son tour chaque personne concernée, en premier lieu la Vice-Présidente, pour les actions menées dans ce cadre.

Les projets solidaires ne s'arrêteront pas ; ils devront même s'amplifier à l'avenir, en trouvant à chaque fois de nouvelles formes qu'il faudra imaginer et inventer.

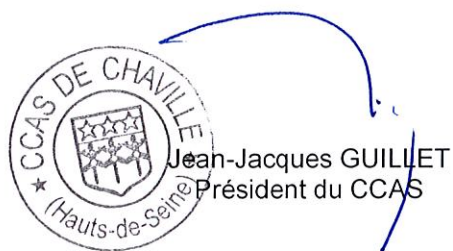
La collaboration entre la Ville, les élus et les associations, devra aussi trouver de nouvelles expressions.

M. LE PRÉSIDENT remercie à nouveau MME VICTOR pour avoir suivi le dossier de la ressourcerie, qui est à la fois important et emblématique de ce qui peut être fait. Certaines personnes étaient peut-être un peu sceptiques au départ, ce qui est compréhensible, mais l'enthousiasme qu'il éprouvait personnellement, ainsi que MME VICTOR et M. CUNY, s'est finalement révélé juste : les choses se passent en effet très bien, d'où l'extension prévue.

De plus, d'autres projets de ce type auront bientôt lieu. Il ne faut pas hésiter à faire travailler son imagination, en faisant en sorte que les expériences qui réussissent ailleurs, puissent être intégrées au

territoire de Chaville qui, à bien des égards, peut être exemplaire, dans ce domaine comme dans d'autres.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 19 h 38.



Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le : 10 mars 2020

Publication par affichage du compte rendu de la séance le : 10 mars 2020